



## Règlement Trophée 2014/2015

### **BIARRITZ-CHASSE-OCEAN**

#### **CLUB DE CHASSE-SOUS MARINE ET D'APNEE**

*Le challenge se fera en trinôme par bateau.*

*Le challenge pourra être annulé pour cause de houle supérieure à 1m40.*

*Le lieu de départ est fixé devant la digue de l'Artha dans la baie de st Jean de Luz.*

*Les bateaux devront être prés sur le point de départ à **7h30** pour recevoir les consignes.*

*Le départ sera donné à **7h45**.*

- ✓ *Pensé à mettre votre bateau à l'eau de bonne heure.*
- ✓ *Pour ceux qui n'ont pas de VHF (Urgence canal 16), prendre au moins un téléphone portable (Urgence numéro cross 196)*
- ✓ *Les bateaux devront respecter une distance de 150 mètres entre eux durant le challenge*
- ✓ *Ne pas oublier vos bouées de signalisation*
- ✓ *Pensez à prendre à boire et de quoi à vous alimenter*

*Les équipes devront avoir regagnées la baie et **attendre tout le monde** sur le même lieu que le départ avant **14h00** après cet horaire les équipes retardataires se verront attribuer une pénalité de **1000** points par **15** minutes de **retard**.*

*Toute équipe présentant à la pesé un poisson d'une **taille non légale** se verra **disqualifié !***

*Les **caudales** sur les espèces le nécessitant devront être **coupées** au cas échéant l'équipe se verra **disqualifié !***

La zone de pêche s'étend du phare de Biarritz aux rochers des deux jumeaux tous équipages qui sera vue **hors zone** ou qui sera rentré avant les autres sera **disqualifié !**

La maille des poissons a été fixée à 500 grammes sauf pour le congre qui est à 4 kilos .Le loup ainsi que le maigre sont à 800 grammes.

Chaque congre vaudra 3000 points quel que soit son poids.

Chaque poisson de plus de 10 kilos ne vaudra qu'un maximum de 10000 points

Une bonification de la maille (500 points) sera attribuée à tout poisson valable plus 1 point par gramme.

Un quota a été attribué pour les poissons suivants :

- ✓ Les muges et les saupes confondues sont limités à 3 par équipage
- ✓ Les balistes sont limités à 3 par équipage
- ✓ Les vieilles à 5 par équipage
- ✓ Le congre à 1 par équipage

Aucun cota n'est fixé pour les poissons suivant :

- ✓ Sars, marbré, veirade, oblade, denti, daurade royale, dorade grise, bar, bar moucheté (piguate), maigre, ombrine, lieu, bonite, listao, thon blanc, chinchard, maquereau, rouget, rascasse, saint pierre, sole, carrelet, Le Flet commun, barbue, turbo, baudroie, orphie, tacaud, vive, sérieole et le mérrou.

Les poissons suivants sont interdits :

Les raies, les molas-molas, les chiens de mer, roussette, les poulpes, les sèches, les calamars, les aloses, les saumons, les thons rouges.